

«Jean-Marie Bockel : « Le développement de Mayotte est un atout pour la France. Saurons-nous l'accompagner ? »»

20/02/2013

Jean-Marie Bockel : « Le développement de Mayotte est un atout pour la France. Saurons-nous l'accompagner ? »

Jean-Marie Bockel, sénateur du Haut-Rhin, ancien ministre, est intervenu ce jour au Sénat lors du débat sur Mayotte. Confrontée à une situation difficile, l'île, doit pouvoir bénéficier d'une plus grande mobilisation des pouvoirs publics. Aujourd'hui, Jean-Marie Bockel attend des réponses et des garanties du gouvernement.

La naissance officielle du 101^e département français, accompagnée de profondes évolutions comme celle du statut civil de droit local, de la mise en application du droit commun et de la mise en place d'une nouvelle organisation judiciaire et de l'état civil n'a pas résolu l'ensemble des problèmes. Mayotte doit faire face à des difficultés économiques, avec la question récurrente de la vie chère en Outre-mer. La tension sociale est très forte : le taux de chômage élevé et les difficultés financières de la population entraînent de nombreux problèmes autour des aides sociales. L'immigration clandestine est à Mayotte plus qu'ailleurs difficile à résoudre.

Il reste beaucoup de chemin à parcourir pour que les Mahorais bénéficient de l'ensemble des droits garantis par la Constitution de notre pays. Pour Jean-Marie Bockel, **« Le processus de départementalisation doit être poursuivi. La situation de l'île reste complexe, voire préoccupante, et son intégration difficile. Ce bouleversement institutionnel implique une plus grande mobilisation des pouvoirs publics. »**

Jean-Marie Bockel a donc interrogé le ministre sur le rôle que compte jouer le Gouvernement : **« Au sujet du statut et de la vie chère, il est nécessaire que Mayotte devienne une régions ultra périphériques (RUP) aux yeux de l'UE pour pouvoir enfin accéder aux fonds européens d'aide sectorielle comme pour le développement régional, la pêche, l'agriculture, la recherche, le commerce, l'éducation et la formation. »** Si Mayotte a obtenu officiellement ce statut de RUP de l'UE par décision du Conseil européen en juillet dernier, il faudra toutefois veiller à le rendre effectif d'ici le 1^{er} janvier 2014.

Dans le domaine de la justice, le travail important qui a été fait par le tribunal de Mayotte ne suffit pas : **« Il faut renforcer la formation des officiers d'état civil pour gérer le retard pris dans la transcription de l'état civil mahorais. Il faut également intégrer les surveillants pénitentiaires au même cadre de la fonction publique que les autres surveillants. »**, demande le sénateur.

Jean-Marie Bockel souligne également que **« La question migratoire est l'un des principaux défis auquel ce département doit faire face. »**

Le sénateur a insisté sur la nécessité de favoriser les échanges de Mayotte avec son environnement régional, notamment avec l'Union des Comores. Pour Jean-Marie Bockel, ce type de coopération est indispensable pour résoudre les problèmes d'immigration. Aussi, le sénateur demande à ce que **« l'on s'attelle à la question des demandeurs d'asile et des personnes en situation irrégulière. Les conditions de rétention des clandestins sont inacceptables et l'ouverture des nouveaux bâtiments du centre de rétention administrative est urgente. »**

Pour conclure, le sénateur rappelle que **« Le développement des Outre-mers, certes semé d'embûches, constitue un véritable atout pour la France dans la mesure où elle saura l'accompagner. »**

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/@UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)